

Interpellation présentée par le député:

M. Roger Deneys

Date de dépôt : 26 juin 2008

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Parkings à l'Etat de Genève : une politique tarifaire aberrante et contraire aux objectifs de réduction du trafic automobile. Des chiffres et des explications, svp !

Lors de discussions récentes, des connaissances travaillant dans divers services dépendants de divers Départements m'ont signalé qu'elles avaient la possibilité de louer des places de stationnement sur leur lieu de travail au centre-ville à des prix défiant toute concurrence, soit de l'ordre de 20 francs par mois, alors que le prix du marché pour une place avoisine plutôt les 200.- à 300.- francs par mois, selon les quartiers !

Alors que l'Etat de Genève prétend lutter contre les excès du trafic automobile, ne serait-ce que pour faire respecter les normes fédérales les plus élémentaires (protection de l'air, OPair et protection contre le bruit, OPBruit), alors que l'Etat de Genève dépense des centaines de millions de francs pour renforcer l'offre des Transports publics et en faire une véritable alternative à la voiture, alors que la Ville de Genève et d'autres communes progressistes mènent une difficile politique volontariste pour améliorer les conditions de vie de leurs habitantes et habitants, alors qu'un écologiste siège depuis bientôt 12 ans au Conseil d'Etat, cela semble tout simplement surréaliste de savoir que des fonctionnaires disposent **en 2008** de places de parking au centre-ville à des prix pareils, défiant toute concurrence, et rendant, par simple comparaison financière, illusoire le recours volontaire aux Transports publics!

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous donner des **chiffres précis** du nombre de places de stationnement mises à disposition des fonctionnaires, **Département par Département**, en indiquant le nombre de places louées **dans chacune des tranches de prix mensuel suivantes** :

- 0 franc par mois (gratuit);
- de 1 franc à 30 francs par mois
- de 31 francs à 70 francs par mois
- de 71 francs à 100 francs par mois
- de 101 à 150 francs par mois
- de 151 à 200 francs par mois
- plus de 200 francs par mois

Des explications quant aux origines de cette situation et les intentions du Conseil d'Etat pour faire cesser, dans les meilleurs délais, ces privilèges d'une autre époque seraient également de nature à nous intéresser, à défaut de nous rassurer.